



AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement no.U-2018-06 modifiant le règlement de zonage U-2012-02.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors d'une séance tenue le 9 avril 2018, le conseil municipal a adopté le projet de règlement de modification intitulé et numéroté:
 - Premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage U-2012-02, règlement numéro U-2018-06.

Ce projet contient des dispositions qui visent à faire des modifications aux marges latérales pour des constructions complémentaires pour les habitations jumelées ou en rangées dans les zones 11-Hb et 18 Hb, soit :

- Perron, balcon, galerie et escalier (0 mètre au lieu de 1,5 mètres);
 - Terrasse et patio (1 mètre au lieu de 1,5 mètres);
 - Remise (0 mètre au lieu 0,6 mètres);
 - Aire de stationnement (100 % de la largeur du mur avant au lieu de 50 % de la largeur du mur avant)
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 14 mai, à 19:00 heures, au 24, rue Pied-des-Pentes, Lac-Delage. L'objet de cette assemblée est d'expliquer le projet de règlement et de recueillir les commentaires et critiques relativement à celui-ci. Au cours de cette assemblée, le conseil municipal expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
 3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 24, rue Pied-des-Pentes à Lac-Delage, du lundi au jeudi entre 8 :30 h et 17 :00 h, le mardi 8 mai entre 17 :00 h et 19 :00 h
 4. Le projet de règlement modifiant le règlement de zonage contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement modifiant le règlement de zonage contient des dispositions qui s'appliquent de façon particulière à une zone en particulier. La description ou l'illustration de cette zone peuvent être consultées au bureau de la municipalité.

Donné à Lac-Delage le 9 avril 2018.